

La Commission rend public son rapport de consultation publique sur les animaux d'assistance

Les directeurs généraux des écoles, les propriétaires locataires, les fournisseurs de services et les utilisateurs d'animaux d'assistance s'entendent pour dire que le rapport de la Commission des droits de la personne du Manitoba sur les animaux d'assistance constitue une étape importante pour ce qui est de clarifier les droits et les responsabilités des utilisateurs d'animaux d'assistance.

Depuis la modification du *Code des droits de la personne* en juin 2012 qui a vu le terme « chien-guide » remplacé par « animal d'assistance », il existe une certaine confusion quant au droit des particuliers utilisant un animal d'assistance de ne pas être soumis à la discrimination. Cela concerne notamment le droit d'avoir un accès garanti aux établissements publics, et les obligations correspondantes des employeurs, des fournisseurs de services et des locataires en vue de garantir cette liberté d'accès.



M^{me} Yvonne Peters, présidente de la Commission, accompagnée de « Hope ».

M^{me} Yvonne Peters, présidente du Conseil des commissaires aux droits de la personne, a déclaré qu'on a de plus en plus recours à des animaux d'assistance pour répondre aux besoins particuliers des personnes ayant des déficiences autres qu'une déficience auditive ou visuelle. Elle a ajouté que cette évolution se poursuit et que le présent rapport révèle la voie que la Commission des droits de la personne compte prendre pour garantir le respect des droits et des responsabilités de toutes les personnes concernées.

Des consultations publiques ont été tenues à Winnipeg et à Brandon en septembre et octobre 2014. Les participants ont inclus des fournisseurs de services, des représentants scolaires, des propriétaires locataires et des utilisateurs de divers animaux d'assistance.

Des associations comme la Manitoba Restaurant and Foodservices Association (MRFA) et la Manitoba Hotel Association (MHA) appuient le rapport et sont heureuses de voir que leurs préoccupations sont prises en considération. M. Scott Jocelyn, directeur de la MRFA, a déclaré que la consultation publique et le rapport qui a suivi ont mis l'accent sur l'importance de clarifier ce qui constitue un animal d'assistance et d'éduquer le public à ce sujet afin d'assurer la

Suite à la page 2

Les droits en question

par Yvonne Peters – présidente

En 2014, la Commission a reçu une demande d'employeurs et de gestionnaires à The Pas indiquant que les entrepreneurs du Nord s'intéressaient aux questions liées aux droits de la personne et voulaient avoir accès à des programmes dans les régions autour de The Pas.

Cela offrait une occasion de sensibiliser le public du Nord aux protections du *Code des droits de la personne* et d'écouter les employeurs et les employés des régions du Nord afin de mieux connaître leurs préoccupations.

Environ 20 personnes, fonctionnaires gouvernementaux et employeurs locaux, y compris de la nation crie d'Opaskwayak, ont participé à un colloque organisé par la Commission. La séance a été animée par M^{me} Isha Kahn, conseillère juridique de la Commission.

Au cours d'un forum de questions et réponses, les participants ont soulevé des questions particulières relatives à l'équité en matière d'emploi et aux facteurs d'embauche, la plupart d'entre eux déclarant que certains obstacles existaient dans les lieux de travail et qu'il leur serait utile d'être informés des droits de la personne en général.

Nous sommes constamment à la recherche de moyens pour élargir la portée de notre message qui déclare que chaque personne devrait être traitée selon son mérite personnel et qu'il ne faut pas tolérer des stéréotypes et des préjugés basés sur la race, le sexe ou toute autre caractéristique protégée en vertu du *Code des droits de la personne*.

En écoutant ces personnes, la Commission sera en mesure d'élaborer des stratégies et des programmes pour s'attaquer directement à la discrimination dans le nord du Manitoba.

Une deuxième visite dans les régions nordiques de la province est planifiée en mars. Une équipe de la Commission ira à Thompson et à la nation crie de Nisichawayasihk – Nelson House. Elle animera un colloque sur les moyens d'assurer une approche proactive aux droits de la personne dans les lieux de travail.

En plus du colloque éducatif, notre équipe animera des rassemblements à l'intention des élèves de la 8^e année. Ces « Dream Rights Rallies » sont dynamiques et éducatifs. Ils renseignent les élèves au sujet non seulement de leurs droits au Manitoba, mais aussi de leurs responsabilités pour veiller à la protection des droits d'autres personnes. Les activités sont offertes d'une manière amusante et interactive.

La Commission est déterminée à offrir dans les collectivités du Nord le même service éducatif offert à Brandon et à Winnipeg. Il est important pour tout le monde que les droits et les responsabilités soient connus à l'échelle de la province.

protection des droits de tout le monde. « J'ai tout particulièrement hâte de travailler avec la Commission et les autres parties prenantes, y compris le gouvernement provincial, pour trouver des solutions additionnelles, » a-t-il déclaré.

M. Frank Kosh-Schulte, président de la Professional Property Managers Association (PPMA), en est d'accord et a précisé que la clarification est un élément important au moment de décider si des mesures raisonnables devraient être prises pour accueillir certains animaux d'assistance dans des logements locatifs.

Ce besoin d'une meilleure compréhension a été réitéré par des représentants scolaires et des propriétaires d'entreprise, ainsi que par des utilisateurs d'animaux d'assistance. « L'aspect le plus important de ces consultations est la nécessité de veiller à ce que les utilisateurs d'animaux d'assistance ne soient pas confrontés à des obstacles et aient un accès égal aux logements locatifs ou en copropriété, aux possibilités d'emploi et aux services publics, » a déclaré M^{me} Peters.

M^{me} Susan Hardie, directrice générale du Canadian Centre on Disability Studies et utilisatrice d'un animal d'assistance, a participé à la consultation. Elle est d'accord avec M^{me} Peters et a ajouté que les personnes avec des handicaps invisibles qui utilisent des animaux d'assistance peuvent faire face à un plus grand nombre d'obstacles et que les actions proposées marquent des étapes importantes vers l'élimination de ces obstacles.

« La composante éducative est essentielle et j'ai hâte de travailler avec la Commission pour que les fournisseurs de services reçoivent les éclaircissements dont ils ont besoin, » a précisé M^{me} Hardie.

Le rapport comprend une série d'actions que la Commission des droits de la personne doit mettre en œuvre ainsi que des recommandations à l'intention des autres intervenants. Une mise à jour de la politique du Conseil des commissaires a été approuvée. Des modifications importantes seront apportées aux lignes directrices actuelles et de nouvelles feuilles d'information seront rédigées au cours des six prochains mois.

Le rapport et la politique du conseil de la Commission sur les animaux d'assistance se trouvent sur le site Web de la Commission.

Les droits de la personne au travail

La Commission des droits de la personne du Manitoba offre un colloque à Thompson qui profitera aux employeurs, aux superviseurs et aux gestionnaires ainsi qu'aux personnes travaillant dans le domaine des ressources humaines.

Le lundi 9 mars 2015 de 8 h 30 à 11 h 30

Prix:75\$ par personne

Hôtel Best Western Thompson

205, chemin Mystery Lake

Veillez vous inscrire en envoyant un courriel à

sheilagh.hooper@gov.mb.ca au plus tard le 5 mars 2015.



Les anciens et actuels membres de l'équipe et du Conseil des commissaires ont souhaité à Elliot du succès pour le futur et l'ont remercié pour sa contribution aux droits de la personne. Elliot a reçu une toile peinte par un peintre local, Markus."

Elliot Leven quitte le Conseil des commissaires

Depuis 2002, M. Elliot Leven a été membre du Conseil des commissaires aux droits de la personne et a occupé le poste de vice-président durant l'année écoulée.

En 2003, M. Leven a comparu aux audiences du Comité permanent de la Chambre des communes sur la justice et les droits de la personne pour discuter du mariage et de la reconnaissance juridique des unions entre conjoints de même sexe. Il a pressé le Comité de recommander que le gouvernement du Canada légifère pour supprimer la condition que doivent remplir les parties à un mariage, à savoir qu'elles doivent être de sexe opposé, de façon à permettre aux personnes de même sexe de se marier légalement.

Plus récemment, M. Leven a agi en tant que représentant de la Commission sur un comité qui avait pour tâche d'apporter des modifications à la *Loi sur les statistiques de l'état civil*. Plus tôt ce mois-ci, la *Loi* a été officiellement modifiée de manière qu'il ne soit plus nécessaire pour un Manitobain ou une Manitobaine de subir une chirurgie pour changement de sexe avant de pouvoir faire modifier la mention de son sexe sur son bulletin d'enregistrement de naissance.

Au cours des années en tant que commissaire et vice-président, M. Leven a été un ardent défenseur de la Commission des droits de la personne et a souvent fait mention du « travail exceptionnel de son personnel ».

M. Leven a été nommé commissaire en chef adjoint de la Commission de la location à usage d'habitation du Manitoba où il entendra les appels de différends entre locataires et locataires.

La Commission remercie M. Leven pour ses années de service et pour son dévouement envers les droits de la personne, notamment en ce qui concerne les questions portant sur le mariage homosexuel, l'identité sexuelle et les droits des personnes handicapées, ainsi que pour ses nombreuses contributions au bulletin Connexions.

M^{me} Loretta Ross a été nommée nouvelle vice-présidente du Conseil des commissaires. Elle est membre de la Première Nation Hollow Water du Manitoba et a obtenu son diplôme en droit de l'Université Queens. Elle exerce la profession d'avocate depuis plus de 20 ans.